

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	016	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCACTION</b> 28 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 28 mars 2024	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 25	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJULT, MME CHARREAU par M. FRIMON-RICHARD
PRÉSENTS : 19	<u>Absents excusés</u> : M. SIPA et M. JACQUIN
VOTANTS : 21	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT  M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°001**  
**RÉNOVATION TRAVAUX SERVICE JEUNESSE**

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n°001 – Rénovation Travaux Service Jeunesse.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
001	Rénovation Travaux Service Jeunesse	885 100,00 €	191 000,00 €	694 100,00 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

Vu les délibérations n° 2023-017-15, n° 2023-018-15, n° 2023-052-15 et n° 2023-070-15,

**CONSIDÉRANT** l'avancement du projet,

La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
001	Rénovation Travaux Service Jeunesse	910 000,00 €	191 000,00 €	519 000,00 €	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 001 à : 910 000,00 € TTC

**DÉCIDE** de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2022 : 191 000,00 € TTC  
Exercice 2023 : 519 000,00 € TTC  
Exercice 2024 : 200 000,00 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

**PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 5/04/2024  
et de la publication le : 08/04/2024  
Le Maire  
  
Edouard MATT

  
Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egry  
Edouard MATT  
